ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DE L'ASAVA

Salle de la Méditerranée à Toulon le **21 Janvier 2019** de 14h00 à 17h30

Pour le bon fonctionnement de votre association, merci de venir nombreux afin d'exprimer votre avis et voter les différentes orientations.

Nous vous rappelons que, en application de l'article 16 des statuts, les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires, sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Nous vous rappelons également, que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'assemblée générale, en vertu de l'article 15 des statuts.

ASSEMBLÉE QUE NOUS CLÔTURERONS AUTOUR DU VERRE DE L'AMITIÉ ET DE GALETTES

En cas d'empêchement, merci de nous retourner soit par mail soit par courrier,
votre procuration avant le 21 Janvier 2019
Nom
Prénom
Adresse
Donne procuration pour toutes les décisions à voter lors de l'AG du,
soit au bureau de l'association, soit à Monsieur ou Madame
Date
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Le montant de la cotisation est maintenu à 30 euros pour 2019

FERMETURE PERMANENCES Les permanences de l' ASAVA seront fermées du 20 Décembre 2018 au 6 Janvier 2019 inclus

Reprise le lundi 7 janvier